

RAMASSAGE DES ENCONBRANTS

MARDI 7 MAI 2024

CE QUI PEUT ETRE RAMASSE :

Objet d'origine sanitaire : wc, bidet, lavabo, baignoire , robinetterie.....

Objet d'origine ménagère : frigidaire, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière....

Vieux mobiliers : canapé, lit, armoire, chaise, buffet, table.....

Objets divers : vélo, cyclomoteur, poêle à bois, tuyau.....

Matières diverses : cartons pliés, ferraille, non-ferreux, cartons de linge, bibelot, livres.....

La Communauté ne ramasse pas le papier, ni le verre.

OBJETS REFUSES :

Objets très lourds et volumineux, produits toxiques et dangereux, batteries, peinture, vernis, produits de traitement, gravats, pneu sans jante, végétaux, palettes, matériaux de construction, placoplâtre, ciment, carrelage, laine de verre, poutres, tuiles, etc.....

Il vous appartient de prévenir les habitants de votre commune. Ils sont invités à déposer leurs objets encombrants au plus tard à 8h00 du matin le jour du ramassage. Les communes qui n'auraient pas été ramassées le jour prévu le seront dès le lendemain.

Les personnes souhaitant vider leur maison ou leurs dépendances doivent impérativement prendre rendez vous avec la Communauté.